

# Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

## Arrêté n°I/B-2022-70

Fixant la liste d'admission de l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
Session 2022

Spécialités : - Logistique et sécurité  
- Mécanique, électromécanique

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020, pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L.221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options notamment pour les concours au grade d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le recensement des besoins prévisionnels effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des Centres de Gestion de la Région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 n°I/B-2021-80 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – session 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 n°I/B-2022-03 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 n°I/B-2022-04 fixant la liste des membres du jury et correcteurs de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 n°I/B-2022-53 fixant la liste des examinateurs complémentaires de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2022 ;

Vu le procès-verbal d'admissibilité du 15 mars 2022 et d'admission du 20 juin 2022 ;

## ARRETE

**Article 1 :** La liste d'admission donnant accès au grade d'adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les spécialités logistique et sécurité et mécanique, électromécanique est arrêtée conformément à la liste jointe. Elle contient **32** candidats.

**Article 2 :** La Directrice Générale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Madame la Préfète du Gard, affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 28 juin 2022

Le Président



Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Transmis au Représentant de l'Etat, le : 29/06/2022

Affiché le : 29/06/2022

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20220629-I-B-2022-70-AI  
Date de télétransmission : 29/06/2022  
Date de réception préfecture : 29/06/2022



# Liste d'admission d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe Session 2022

Inscription du 21 juin 2022

Numéro	Candidats	Spécialité(s)
13664	Monsieur AYMARD Geoffroy	LOGISTIQUE ET SECURITE
13566	Madame BAGAGLI Cindy	LOGISTIQUE ET SECURITE
13799	Monsieur BAILLE John	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13768	Madame BAUCHE Drissia	LOGISTIQUE ET SECURITE
13718	Monsieur BENALLEL Mehdi	LOGISTIQUE ET SECURITE
13602	Monsieur BENEDETTI François-Xavier	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13656	Monsieur BESSAD Tarik	LOGISTIQUE ET SECURITE
13817	Monsieur BOUHALI Hamza	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13665	Monsieur CAZENEUVE Simon	LOGISTIQUE ET SECURITE
13798	Monsieur CHABBAL Pierre	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13822	Monsieur COTES Hervé	LOGISTIQUE ET SECURITE
13599	Monsieur DEJEAN Pierre	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13660	Monsieur DELDICQUE Mickaël	LOGISTIQUE ET SECURITE
13790	Madame DI STEFANO Merryl	LOGISTIQUE ET SECURITE
13690	Monsieur DUCLOS Johnny	LOGISTIQUE ET SECURITE
13549	Monsieur DUCRET Gilles	LOGISTIQUE ET SECURITE
13734	Madame FOURNIER Gaëlle	LOGISTIQUE ET SECURITE
13728	Monsieur GARDE Yannis	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13561	Madame GIMENEZ Audrey	LOGISTIQUE ET SECURITE
13592	Monsieur GOETZ Samuel	LOGISTIQUE ET SECURITE
13555	Monsieur GRIMA Fabrice	LOGISTIQUE ET SECURITE
13557	Monsieur HUBER Sebastien	LOGISTIQUE ET SECURITE
13642	Monsieur JEANJEAN Stéphane	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13711	Monsieur LABESSEDE Romain	LOGISTIQUE ET SECURITE
13657	Monsieur LATMI Loic	LOGISTIQUE ET SECURITE
13601	Monsieur LAURENT Axel	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13840	Monsieur LOPEZ Guillem	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13577	Monsieur MICHAN Guillaume	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13576	Monsieur MORENO Christophe	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13691	Monsieur REY Stephane	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13710	Monsieur ROUSSEL Jimmy	MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE
13666	Monsieur ZOE Jerome	LOGISTIQUE ET SECURITE

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20220629-I-B-2022-70-AI  
Date de télétransmission : 29/06/2022  
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Nombre de lauréats inscrits : 32